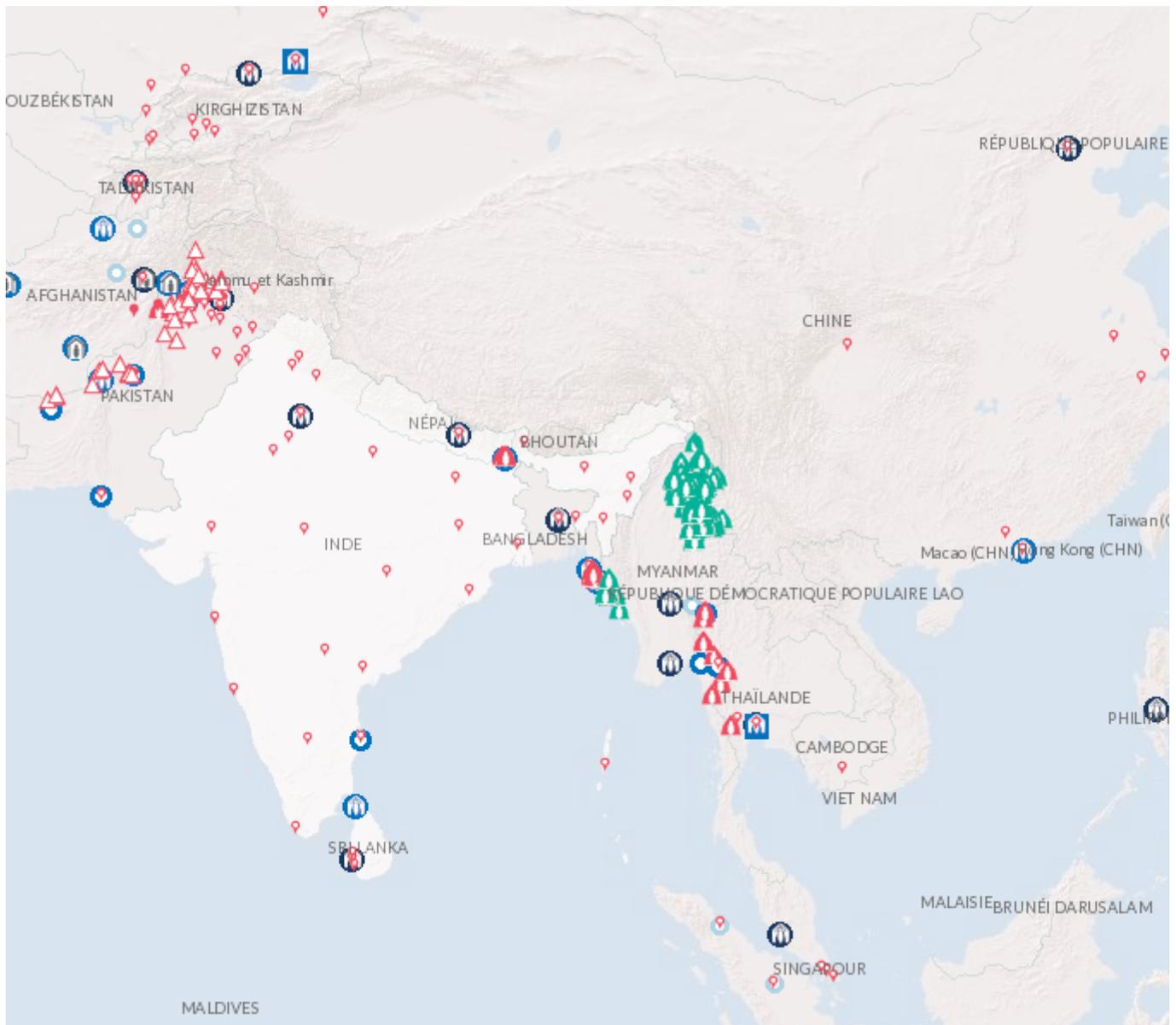


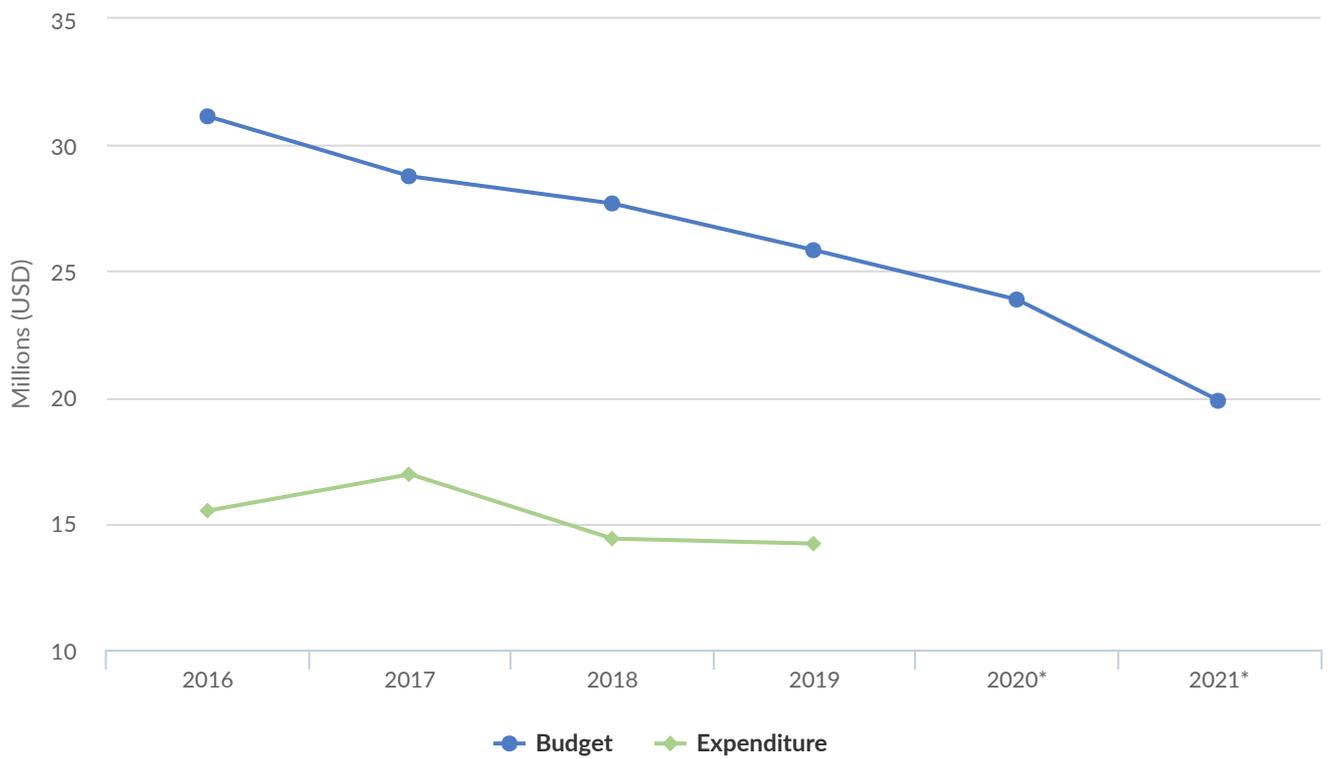
Subregion: South Asia

| Inde | Népal | Sri Lanka |

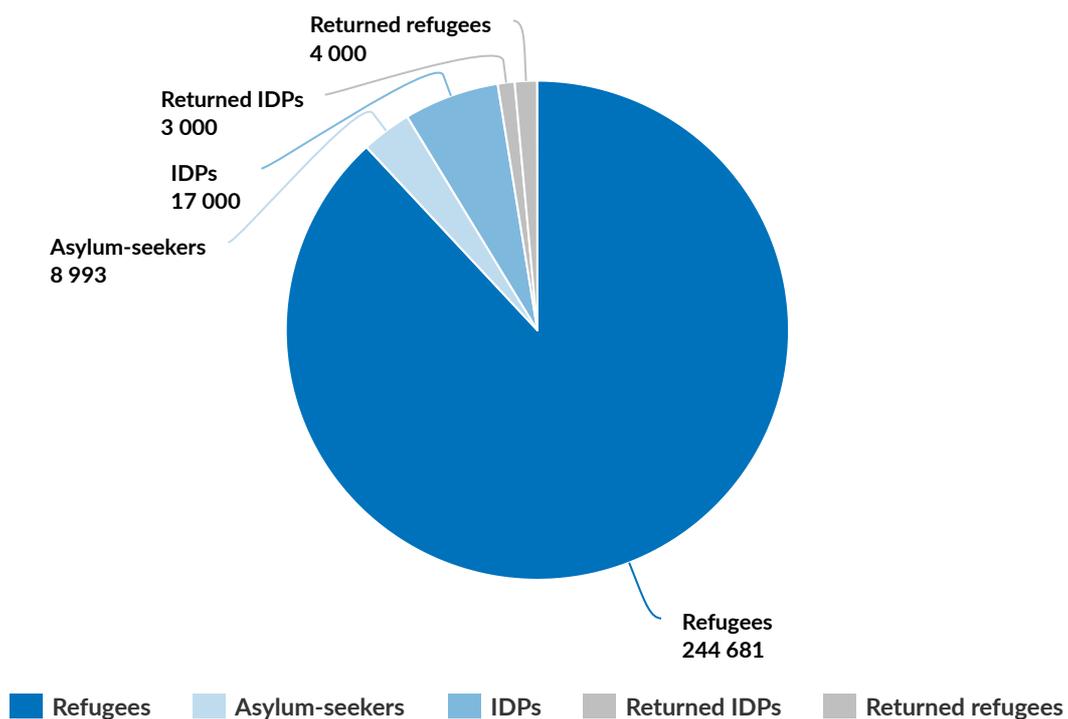


The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Budgets and Expenditure in Subregion South Asia



People of Concern - 2021 [projected]



Les informations opérationnelles concernant la sous-région de l'Asie du Sud sont présentées ci-dessous. Un résumé peut également être téléchargé au format PDF. Cette sous-région couvre les pays suivants :

Inde | Népal | Sri Lanka

RESUMÉ DU PLAN 2021

Environnement opérationnel

En Asie du Sud, le HCR opère à partir de ses bureaux en Inde, au Népal et au Sri Lanka. L'organisation supervise d'autres pays de la sous-région depuis son bureau régional à Bangkok en Thaïlande. Le HCR s'efforce de préserver l'espace d'asile dans les pays qui ne sont pas signataires de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Il aide également les gouvernements à garantir protection et assistance aux demandeurs d'asile et réfugiés, tout en recherchant des solutions durables et en incluant les personnes relevant de sa compétence dans le soutien à la reprise après la pandémie de COVID-19. Le HCR poursuit son travail sur les questions d'apatridie dans la sous-région.

En Inde, le HCR collabore étroitement avec le Gouvernement qui a affiché son soutien au Pacte mondial sur les réfugiés et qui est un interlocuteur important dans la région sur les questions internationales, notamment sur le développement. L'environnement de protection en Inde demeure assez restreint, puisque les personnes relevant de la compétence du HCR risquent la détention ou l'expulsion.

Au Népal, la stratégie du HCR vise à optimiser les résultats en termes de protection et de solutions pour toutes les personnes relevant de sa compétence, en partenariat avec le Gouvernement et d'autres acteurs intéressés. Le Népal n'a pas adhéré à la Convention de 1951, mais possède une longue tradition d'octroi de l'asile aux réfugiés et le Gouvernement collabore étroitement avec le HCR pour résoudre ensemble les difficultés.

S'agissant des réfugiés bhoutanais, leur droit à un rapatriement volontaire sera exploré. Entretemps, la priorité sera de leur apporter des solutions locales, en les incluant dans les services publics, les politiques et les plans de santé, d'éducation et de protection sociale, ainsi qu'en améliorant leurs moyens d'existence et leur autosuffisance ainsi que de leurs communautés d'accueil. Le droit des réfugiés à rentrer volontairement dans leur pays sera aussi étudié. Le HCR travaillera également au sein de partenariats pour l'inclusion des réfugiés dans le cadre de la planification plus large des Nations Unies et du Gouvernement sur les situations d'urgence et le développement par des approches multipartites, dans l'esprit du Pacte mondial sur les réfugiés et du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030. Afin de soutenir la protection et la préservation de l'espace d'asile et conformément aux ODD, le HCR continuera de plaider pour la délivrance de documents d'identité légaux à tous et pour l'adoption de lois et politiques sur l'asile.

Au Sri Lanka, le HCR travaillera étroitement avec ses homologues gouvernementaux pour garantir la protection et l'assistance des demandeurs d'asile et des réfugiés jusqu'à ce qu'une décision finale sur leurs requêtes soit prise et que des solutions soient trouvées pour eux. Une proche coordination se poursuivra également à un niveau technique, même si l'espace pour le plaidoyer sur les questions relatives aux réfugiés est limité et que ceux-ci se heurtent à des écueils pour jouir de certains droits, comme le droit au travail. Le HCR continuera de faciliter le rapatriement volontaire des réfugiés sri-lankais dans la région et s'attachera à établir des partenariats pour la réintégration durable dans les zones de retour. Le Gouvernement devrait continuer à accorder aux demandeurs d'asile et réfugiés l'accès aux soins de santé gratuits dans les établissements médicaux publics, tandis que le HCR continuera de couvrir d'autres besoins essentiels des personnes relevant de sa compétence. Le plaidoyer pour l'accès des réfugiés et demandeurs d'asile aux écoles publiques et au travail, et les partenariats avec les agences des Nations Unies, les ONG et les groupes confessionnels resteront des piliers du travail communautaire du HCR. Le plaidoyer pour des solutions en

faveur des réfugiés sri-lankais dans la région se poursuivra également, en particulier le soutien à la réintégration et le suivi des réfugiés rapatriés.

Stratégie : réponse et mise en œuvre

En 2021, le HCR travaillera en étroite liaison avec les gouvernements de la sous-région pour continuer d'assurer protection et assistance aux demandeurs d'asile et réfugiés, y compris dans le contexte de la pandémie de COVID-19. L'organisation poursuivra aussi son plaidoyer et son soutien technique sur les questions relatives à l'apatridie.

En Inde, la priorité du HCR sera de conduire le dialogue sur ce thème avec le Gouvernement au niveau central et à l'échelle des États, ainsi que sur le renforcement des capacités pour garantir la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile. Les occasions de parvenir à l'autosuffisance et à l'inclusion économique des personnes relevant de sa compétence sont limitées et le HCR adoptera de plus en plus des méthodes novatrices. Il nouera des partenariats avec les autres agences des Nations Unies et d'autres acteurs externes pour veiller à ce que les personnes relevant de sa compétence aient accès à des moyens de subsistance et des services locaux. L'organisation poursuivra son travail avec la société civile, le monde universitaire, les groupes de réflexion et le secteur privé, en utilisant « l'approche participative de l'ensemble de la société » mise en avant dans le Pacte. Le HCR cherchera des solutions pour les personnes relevant de sa compétence, comme le rapatriement volontaire pour celles qui choisissent cette option, et d'autres solutions en Inde et dans des pays tiers.

Au Népal, par le biais de partenariats, le HCR se concentrera sur les activités destinées à inclure les réfugiés dans la planification plus large des Nations Unies et du Gouvernement sur les situations d'urgence et le développement. L'organisation adoptera des approches multipartites dans l'esprit du Pacte mondial sur les réfugiés et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Au Sri Lanka, le HCR travaillera en étroite collaboration avec ses homologues gouvernementaux pour veiller à ce que les demandeurs d'asile et les réfugiés soient protégés et aidés, jusqu'à ce que leurs requêtes aient fait l'objet d'une décision finale et que des solutions soient trouvées pour eux. L'organisation continuera de faciliter le rapatriement volontaire des réfugiés sri-lankais dans la région et s'attachera à établir des partenariats pour une réintégration durable dans les zones de retour.

2021 Budget for South Asia | USD

Operation	Pillar 1 Refugee programme	Pillar 2 Stateless programme	Pillar 3 Reintegration projects	Pillar 4 IDP projects	Total
India	11,076,216	184,625	0	0	11,260,841
Nepal	4,512,985	237,680	0	0	4,750,664
Sri Lanka	3,820,217	31,191	0	0	3,851,408
Total	19,409,417	453,496	0	0	19,862,913